Allocution du conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg

Président de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) «Forum annuel – Commission politique du 3^{ième} âge du Jura bernois»

Jeudi, 1 novembre 2018 Ecole primaire, 2604 La Heutte

Version: def

État : mercredi 31 octobre 2018 à 09h00

Longueur et durée : env. 21000 signes typographiques, 3300 mots, 25 minutes

Cher Monsieur le président de la COP3, Pascal Balli

Chères représentantes et chers représentants de la Commission politique du troisième âge

Mesdames et Messieurs,

* * * * * *

De nombreuses communes du canton, y compris dans le Jura bernois, disposent de lignes directrices en matière de politique du 3e âge. C'est aussi le cas du canton. Et c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui montrez comment peut fonctionner la collaboration au plan régional. J'ai remarqué que cette approche n'est souvent vécue qu'à petite échelle et que les intérêts particuliers prennent encore trop souvent le pas sur la réalisation d'un objectif commun.

Vous avez formulé ces objectifs pour le Jura bernois et défini neuf domaines d'intervention. J'y reviendrai tout à l'heure plus en détail.

* * * * * *

((Vieillissement de la population suisse))

Mesdames et Messieurs, le vieillissement de la population ne fait aucun doute. Dans votre rapport, vous avez répertorié les chiffres jusqu'en 2030. J'ai choisi d'élargir encore un peu l'horizon temporel et de les considérer jusqu'en 2045.

Pour quelle raison me direz-vous?

Dans 25 ans environ, nos petits-enfants seront pleinement intégrés dans le monde du travail et financeront « notre » AVS et « nos » prestations complémentaires.

Et je considère que l'une de mes tâches principales consiste à veiller à ce que nos petits-enfants et arrière-petits-enfants puissent hériter d'un système de santé et de services sociaux qui soient d'aussi bonne qualité qu'aujourd'hui et à un prix abordable.

Lorsque nous prenons des décisions dans ce secteur, nous devons les prendre en prévision des vingt ou trente années à venir. Les ressources investies par le canton sont considérables et j'en attends par conséquent un bénéfice correspondant.

* * * * * *

Mais revenons-en à l'évolution démographique.

Les projections de l'Office fédéral de la statistique révèlent l'image d'une Suisse vieillissante, s'apparentant de plus en plus à un EMS.

En 2045, environ 30 pour cent de la population suisse sera âgée de 65 ans et plus. Et sur ces quelque trois millions de personnes, environ un million auront plus de 80 ans.

Dans le Jura bernois, cette tranche d'âge équivaudra à tout juste 30 pour cent, dont un tiers dépassera vraisemblablement les 80 ans.

Voilà qui signifie pour nous des défis de taille. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale n'est pas seule responsable à cet égard, mais son domaine de compétence englobe des thématiques essentielles et fondamentales.

Le vieillissement touche différentes sphères de l'existence et ses conséquences s'étendent au-delà du domaine strictement sanitaire ou social. Elles concernent aussi la construction et les infrastructures, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la planification des transports et le monde du travail. D'autres Directions de l'administration cantonale sont donc également impliquées et seront appelées à prendre des mesures.

* * * * * *

((Lignes directrices en matière de politique du 3e âge))

Mesdames et Messieurs,

La Commission politique du 3e âge n'est pas sans savoir que se préoccuper d'autrui est un devoir social qui doit être rempli là où les gens se sentent chez eux, à savoir dans les villages, les quartiers, les villes et les régions.

C'est à la collectivité de prendre soin de ses semblables. Par conséquent, la politique du 3e âge a sa place dans les communes et les régions. Face au vieillissement de notre population, nous devons tous nous efforcer de redonner une plus grande importance à la cohésion sociale et au souci d'autrui. Notre cadre de vie doit être aménagé pour offrir aussi aux personnes vulnérables ou malades de bonnes conditions de vie, ce qui présuppose des contacts sociaux, une participation à la vie sociale et des structures appropriées.

Mettre au point une politique du 3e âge, c'est accepter de relever les défis tout en tenant compte du contexte et en se préparant aux développements à venir.

Les professionnels ont inventé le concept de «caring community» ou communauté bienveillante, dont le principe fondamental consiste à assumer la responsabilité de prendre soin l'un de l'autre et à acquérir une confiance mutuelle. Car au bout du compte, une collectivité ne peut fonctionner que si elle développe un certain degré de fiabilité et de cohésion sociale.

Dans une communauté bienveillante, la prise en charge doit être répartie équitablement. Cela signifie par exemple que les membres d'une famille doivent être intégrés au même titre que des organisations publiques ou privées, comme les services d'aide et de soins à domicile ou ceux qui se chargent du portage des repas.

Nous sommes en effet tous responsables de la mise en place des conditions indispensables pour offrir une vie agréable aux personnes âgées.

Précisons encore qu'une communauté bienveillante ne se limite pas à des considérations d'âge. Les personnes en situation de handicap méritent tout autant notre attention et notre soutien.

Je souhaite que nous nous soucions davantage de ceux qui nous entourent – qu'il s'agisse d'un voisin ou d'une collègue de travail dont on sait qu'ils ont dû subir une grave opération ou qu'ils doivent faire une pause de longue durée pour des raisons de santé.

* * * * * *

Permettez-moi ici quelques remarques critiques :

L'homme vit en communauté – même si celle-ci a connu de grands bouleversements au cours des dernières décennies.

Les structures familiales ont changé, un mariage sur deux finit par un divorce, les responsabilités sont si possible reportées sur le canton et la Confédération et les gens aimeraient mener une vie sans soucis. Ils sont de plus en plus nombreux à penser que c'est à l'Etat d'arranger les choses.

Mais ce n'est pas la réalité. Nous ne pouvons pas nous réfugier dans une vision du monde idéale. Nous devons nous atteler aux défis du présent et aménager l'avenir.

Il est dans notre intérêt à tous que chaque individu, la collectivité et la société assument leur rôle et que l'Etat

intervienne pour apporter son soutien – mais seulement lorsque c'est nécessaire.

* * * * * *

((Assurer les soins))

Si nous voulons conserver le haut niveau de qualité de notre système de santé et plus précisément des soins prodigués aux personnes âgées, il nous faut élargir les soins extrahospitaliers. Les mesures visant à privilégier le mode ambulatoire sont radicales pour les hôpitaux qui doivent se réinventer, mais le secteur des soins devra lui aussi se préparer à un nombre croissant de nouveaux défis.

D'ailleurs, c'est précisément ce que souhaitent les personnes âgées : rester le plus longtemps possible dans l'environnement qui leur est familier. Cela implique des changements tout au long de la chaîne de prise en charge mais également dans la répartition des différentes responsabilités.

* * * * * *

((Hausse des exigences en matière de soins))

Mesdames et Messieurs,

Dans les années à venir, ce sont surtout les progrès techniques qui viendront épauler les fournisseurs de prestations ambulatoires et hospitalières. Les appareils deviennent plus intelligents tandis que les applications et les programmes informatiques sont toujours plus sophistiqués.

Les grands changements arriveront un peu plus tard, ce qui m'incite à jeter à nouveau un coup d'œil en 2045 :

Un peu de fiction:

D'ici là, les exigences auxquelles devra répondre notre système de santé auront énormément changé. On observera une collaboration à tous les niveaux : entre les hôpitaux, EMS, institutions de soins, cliniques, cabinets médicaux, maisons des générations, logements protégés, services d'ambulances, entreprises de transport pour le 3e âge, services de sauvetage aérien, services d'aide et de soins à domicile ou encore soins palliatifs.

Les avantages d'un tel système sont nombreux : le patient est pris en charge de manière idéale, le personnel est très motivé, les coûts administratifs sont bas et la population bénéficie d'une couverture en soins globale.

En 2045, les fournisseurs de prestations dans le domaine de la santé et des soins tireront parti de toutes les possibilités techniques. Ils seront en contact permanent avec le patient via internet. Ils connaîtront son dossier médical et son état de santé, pourront poser un diagnostic précis à distance et se rendre sur place avec des hôpitaux ambulants en peu de temps pour réaliser des interventions micro-chirurgicales.

Robotique et sensorique seront absolument incontournables.

Précisons encore que les ordinateurs ne remplaceront pas les humains : ils leur viendront en aide, à la fois du côté des soignants et des soignés.

Et nous ne sommes qu'au début d'une mutation en profondeur.

* * * * * *

((La collaboration est primordiale))

Mesdames et Messieurs,

La plupart du temps, ce sont les institutions de grande taille qui sont à même de mettre sur pied des offres spécifiques telles une unité de soins pour les personnes démentes ou un groupe d'habitation fermé.

Il n'en reste pas moins que la collaboration doit être améliorée dans notre région.

Que ce soit dans le domaine de la formation et de la gestion de la qualité ou même avec des structures de direction communes ou pourquoi pas avec des organismes responsables identiques.

Une différence trop grande sépare encore les foyers de petite et de grande taille alors qu'en théorie, tous s'accordent sur un point : une prise en charge intégrée pour le bien de la personne concernée, quel que soit son âge, passe obligatoirement par une collaboration accrue entre les différents secteurs de soins.

Je suis moi-même disposé à m'engager sur une nouvelle voie pour autant qu'elle soit judicieuse. Je me suis déjà demandé si les prestations technico-médicales devaient être fournies en dehors de l'institution, dans un cabinet médical ou un hôpital, par exemple. Ne pourrait-on pas s'imaginer certaines prestations hospitalières à l'extérieur de leur site ? Comme dans le canton de Lucerne, où les dentistes viennent dans l'institution pour soigner le patient. Force est de constater que, dans de nombreux cas,

certaines interventions hospitalières deviennent plus simples et que les appareils de microtechnique médicale peuvent être utilisés pratiquement partout pour certaines prestations.

* * * * * *

((Mot de la fin))

Mesdames et Messieurs,

Je vois pour l'avenir un système de santé et de prévoyance plaçant le patient au centre des préoccupations des processus et des structures, un système qui garantit les meilleures prestations possibles dans le domaine médical, des soins ou en termes de coûts.

Notre credo pourrait se résumer en quatre points :

- chercher de nouvelles solutions dans le canton de Berne,
- collaborer étroitement,
- être prévoyants pour le bien des générations à venir
 et
- nous renouveler sans cesse.

Il me tient à cœur d'offrir aux aînés une bonne qualité de vie dans un climat de respect et de responsabilité.

Je tiens à vous remercier pour tous les efforts que vous avez déployés en vue de l'introduction de ces changements, pour votre engagement ainsi que pour votre volonté de progresser ensemble.

Merci beaucoup de m'avoir invité.

((Suite: Divers, fin du Forum))